

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 DECEMBRE 2020 à 19h – Salle Polyvalente

L'an deux mil vingt, le dix-huit du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de MARSAC, sous la présidence de M. Daniel DUMAS, Maire.

Date de la convocation : 12 Décembre 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

PRESENTS : DUMAS Daniel, MALABRE Christian, CERBELOT Valentine, MONTENONT Brice, DEVAUD Thomas, POIRIER Franck, GIRAUD Daniel, HIRAT-CHAMBRAUD Marie-Claire, TOURAND Stéphanie, LEGROS Fabrice, VENIN Lucian et NICON Angélique

ABSENTS EXCUSES : PATEYRON Guy et CLEMENT Stéphane

ABSENT : LAVABRE Clément

PROCURATION : de CLEMENT Stéphane à MONTENONT Brice

SECRETAIRE DE SEANCE : CERBELOT Valentine

I/ GRATUITE COVID-19 :

Suite à cette période difficile, le Bar-Tabac « le Relais de Marsac » sis 25, avenue du Limousin dont l'activité commerciale s'est restreinte à la vente de tabac a émis une requête : 1 mois de loyer gratuit.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la remise gracieuse d'un mois de loyer au Relais de Marsac.

II/ MODALITES COMPTE EPARGNE TEMPS :

Le Maire rappelle la délibération n° 2020-63 en date du 13/10/2020, concernant la mise en place à compter du 1^{er} Janvier 2021, d'un compte épargne-temps (CET) pour les agents contractuels et titulaires de la collectivité.

Le Maire donne lecture des modalités Compte Epargne-Temps.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** :
- - les règles d'ouverture ;
- - les règles de fonctionnement et de gestion ;
- - les modalités des droits épargnés et les règles de fermeture du Compte Epargne-Temps.

III/ AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 :

Le Maire demande l'autorisation de mandater, début 2021, des dépenses imputées à la section d'investissement (restes à réaliser), avant le vote du budget 2021, correspondant à 25 % des dépenses d'investissement inscrites au BP 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à mandater, début 2021, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses inscrites en section d'investissement au BP 2021.

IV/ CONVENTION RPI :

Une convention relative au fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Bénévent-Marsac a été établie le 09/12/2020 par les 2 Maires des 2 communes et 2 conseillers municipaux désignés par chaque conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer cette convention.

V/ DECISION MODIFICATIVE EXERCICE 2020 - BUDGET COMMUNAL :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Fêtes et cérémonies				6232		-2 010,00
Titres annulés (sur exercices antérieurs)				673		2 010,00
Fonctionnement dépenses						
Solde			0,00			
Solde d'exécution de la section d'investissement				001	H.O.	-40 411,51
Matériel de bureau et matériel informatique				2183	H.O.	20 000,00
Constructions				2313	H.O.	20 411,51
Investissement dépenses						
Solde			0,00			

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la décision modificative.

VI/ OPPOSITION A PRESCRIPTIONS DE PAIEMENT :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise MOREAU sise 3, le Mont à MARSAC est intervenue sur le chantier de la construction de la maison médicale en 2011 - 2012.

Deux lots lui ont été attribués :

- le lot n° 2 - Charpente Ossature bardage bois
- le lot n° 3 - Couverture tuiles – Zinguerie.

Le montant des retenues de garantie n'a pas été reversé à cette entreprise dans les délais impartis. Cette somme s'élève à 1 565.28 € pour le lot n° 2 et 943.53 € pour le lot n° 3, **soit un total de 2 508.81 €.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renoncer à opposer la prescription à l'entreprise.

VII/ QUESTIONS DIVERSES :

1- Logement cantine :

Afin de relouer ce logement dans de meilleures conditions, des travaux de rafraîchissement ainsi qu'un réaménagement de la cuisine ont commencé fin 2020. Ces travaux avancent bien et devraient se terminer en février 2021.

2- Demande emplacement camion pizza :

Suite à une demande d'emplacement de camion pizza, le Conseil Municipal décide d'étudier cette demande ultérieurement.

3- Accompagnement navette transports scolaires :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de placer, dans la navette 1P, un accompagnant pour une ½ heure/jour (excepté le lundi) suite au transfert de poste du précédent agent accompagnant.

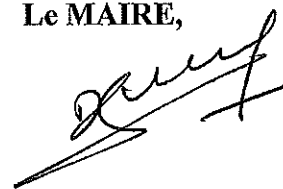
La SECRETAIRE DE SEANCE,



V. CERBELOT.



Le MAIRE,



D. DUMAS.